

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **SELECT SP-X SAE 5W/30**

· **Code du produit:** 6201.922 / 6201.923

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines

Selon les scénarios d'exposition génériques de l'ATIEL / ATC sur l'utilisation des lubrifiants (V1.0, 07.01.2013)

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

· **Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Uniquement pour manipulation adéquate.

Huile moteur

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www motorex com

· **Représentatif unique en UE:**

MOTOREX GmbH, Lilienthalstrasse 30-32, D-64625 Bensheim, Tel 06251-974910,
Motorex.de@Motorex.com

· **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

TOX Info Suisse

Freiestrasse 16

CH-8028 Zürich

info@toxinfo.ch

Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: **SELECT SP-X SAE 5W/30**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-54-7 EINECS: 265-157-1 Numéro index: 649-467-00-8 Reg.nr.: 01-2119484627-25	distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	≥25-≤50%
CAS: 72623-86-0 EINECS: 276-737-9 Numéro index: 649-482-00-X Reg.nr.: 01-2119474878-16	huiles lubrifiantes, base C15-30, base huile neutre, hydrotraitements Asp. Tox. 1, H304	≥2,5-≤7,5%
CAS: 72623-87-1 EINECS: 276-738-4 Numéro index: 649-483-00-5 Reg.nr.: 01-2119474889-13	huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitements Asp. Tox. 1, H304	≥2,5-≤7,5%
CAS: 64742-56-9 EINECS: 265-159-2 Numéro index: 649-469-00-9 Reg.nr.: 01-2119480132-48	distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant Asp. Tox. 1, H304	≥0,1-≤2,5%
CAS: 64742-65-0 EINECS: 265-169-7 Numéro index: 649-474-00-6 Reg.nr.: 01-2119471299-27	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant Asp. Tox. 1, H304	≥0,1-≤2,5%
CAS: 64742-70-7 EINECS: 265-174-4 Numéro index: 649-477-00-2 Reg.nr.: 01-2119487080-42	huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique Asp. Tox. 1, H304	≥0,1-≤2,5%
CAS: 84605-29-8 EINECS: 283-392-8 Reg.nr.: 01-2119493626-26	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 6,25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 12,5 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 12,5 %	≥0,25-≤2,5%

· Indications complémentaires:

Note L : la classification comme cancérogène ne s'applique pas car le mélange (ou la substance) contient moins de 3% d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: **SELECT SP-X SAE 5W/30**

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Température de stockage recommandée (deg.C): ≤ 50°C
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: **SELECT SP-X SAE 5W/30**

(suite de la page 3)

· DNEL**72623-86-0 huiles lubrifiantes, base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement**

Inhalatoire	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term DNEL/general population/Local effects/ Long-term	5,4 mg/m3/8h (ouvrier) 1,2 mg/m3/24h (consommateur)
-------------	---	--

72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

Inhalatoire	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term DNEL/general population/Local effects/ Long-term	5,4 mg/m3/8h (ouvrier) 1,2 mg/m3/24h (consommateur)
-------------	---	--

64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

Dermique	DNEL / Workers / Systemic Effects / Long-term	1 mg/kg/8h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL/Travailleurs/Effets systémiques/ Long terme	2,7 mg/m3/8h (ouvrier)

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

Inhalatoire	DNEL DNEL	5,4 mg/m3/8h (ouvrier) 1,2 mg/m3/24h (consommateur)
-------------	------------------	--

64742-70-7 huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,74 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	0,97 mg/kg/24h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	2,73 mg/m3 (ouvrier) 5,58 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Local effects/ Long-term	1,19 mg/m3 (consommateur)

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	0,24 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	12,1 mg/kg/24h (ouvrier) 6,1 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	8,31 mg/m3 (ouvrier) 2,11 mg/m3 (consommateur)

· PNEC**64742-70-7 huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique**

Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	9,33 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
------	--	--

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: SELECT SP-X SAE 5W/30

(suite de la page 4)

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	10,67 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,004 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0046 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	0,045 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	100 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,02203 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,002203 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,00206 mg/kg (organismes terrestres)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir rubrique 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Vert foncé

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: SELECT SP-X SAE 5W/30

(suite de la page 5)

· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>200 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	64,84 mm²/s @ 40 °C
· Consistance	
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Capacité thermique	
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,848 g/cm³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Test de séparation des solvants:	0,00 %
· VOC (CE)	
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: SELECT SP-X SAE 5W/30

(suite de la page 6)

· Explosibles désensibilisés	néant
------------------------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)

72623-86-0 huiles lubrifiantes, base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)
		30-2.000 mg/kg/24h (rat)
		1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)

72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LOAEL	125 mg/kg/24h (rat)
	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: **SELECT SP-X SAE 5W/30**

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LOAEL	30-2.000 mg/kg/24h (rat) 1.000 mg/kg/24h (lapin) 100 mg/kg/24h (souris)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)
	NOAEC	980 mg/m3 (rat)
	NOEC	220 mg/m3 (rat)

64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat) 125 mg/kg/24h (rat)
	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris) 30-2.000 mg/kg/24h (rat)
	NOEL	1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rat) 125 mg/kg/24h (rat)
	LD50	2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris) 30-2.000 mg/kg/24h (rat)
	NOEL	1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEL	980 mg/m3 (rat)
	LC50 / 4h	2,18-5,53 mg/l (rat)

64742-70-7 huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique

Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat) 125 mg/kg/24h (rat)
	LD50	>2.000-5.000 mg/kg (lapin)
	NOAEL	150 mg/kg/24h (souris) 30-2.000 mg/kg/24h (rat)
	NOEL	1.000 mg/kg/24h (lapin)
Inhalatoire	LOAEL	100 mg/kg/24h (souris)
	NOEL	220 mg/m3 (rat)
	NOAEC	980 mg/m3 (rat)
	NOEC	220 mg/m3 (rat)

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

Oral	NOEL	40 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	160 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.002 mg/kg (rat)
	LC50 / 4h	2,3 mg/l (rat)

(suite page 9)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: **SELECT SP-X SAE 5W/30**

(suite de la page 8)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)

LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
------	--

LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
------	--

LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
------	--

EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
------	--

72623-86-0 huiles lubrifiantes, base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)

LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
------	--

LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
------	--

LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
------	--

EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
------	--

72623-87-1 huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	100 mg/l/96h (poisson)

LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
------	--

LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
------	--

LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
------	--

EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
------	--

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: **SELECT SP-X SAE 5W/30**

(suite de la page 9)

64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques) 100 mg/l/96h (poisson)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

LL50	10.000 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques) 100 mg/l/96h (poisson)
LL50	10.000 mg/l/72h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
LL50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EL50	10.000 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

64742-70-7 huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique

LL50	10.000 mg/l/96h (aiv) 100 mg/l/96h (poisson)
LL50	10.000 mg/l/72h (aiv)
LL50	10.000 mg/l/48h (aiv)
LL50	mg/l/24h (aiv)
EL50	10.000 mg/l/48h (aiv)
NOELR	1.000 mg/l/14d (poisson)

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

LOEC	0,8 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
LC50	46 mg/l/96h (poisson)
EC50	10.000 mg/l/3h (microorganismes)
LL50	4,5 mg/l/96h (poisson)
EL50	23 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	21-24 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
NOEC	0,4-0,8 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1,8 mg/l/96h (poisson)
NOELR	10 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation****64742-54-7 distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités**

coefficient de partage | >6 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

72623-86-0 huiles lubrifiantes, base C15-30, base huile neutre, hydrotraitemen

coefficient de partage | >6 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

64742-56-9 distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

coefficient de partage | >3,5 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

64742-65-0 distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant

coefficient de partage | >6 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

84605-29-8 Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-diethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts

coefficient de partage | 0,56 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: SELECT SP-X SAE 5W/30

(suite de la page 10)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.
Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.
- **Catalogue européen des déchets**

13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
-----------	--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	Non classé comme dangereux pour le transport
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	Non classé comme dangereux pour le transport
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	Non classé comme dangereux pour le transport
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Non classé comme dangereux pour le transport
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	Non classé comme dangereux pour le transport

CH/FR

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: **SELECT SP-X SAE 5W/30**

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone**

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B**

· **VOC (CE) 0,00 %**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

· **exigence de pureté**

· **Phrases importantes**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit

· **Date de la version précédente:** 24.03.2025

· **Numéro de la version précédente:** 3.0

(suite page 13)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: SELECT SP-X SAE 5W/30

(suite de la page 12)

· Acronymes et abréviations:

- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation industrielle de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC16 Fluides de transfert de chaleur

PC17 Fluides hydrauliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation

· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

· Paramètres physiques

· Etat physique Liquide

· Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

· Autres conditions d'utilisation

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Pas nécessaire.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques

· Protection du travailleur

· Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures de protection de l'environnement

· Air Aucune mesure particulière n'est requise.

· Eau Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 14)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: SELECT SP-X SAE 5W/30

(suite de la page 13)

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

· **Désignation brève du scénario d'exposition**

Utilisation professionnelle des lubrifiants et graisses dans les véhicules ou les machines

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit**

PC16 Fluides de transfert de chaleur

PC17 Fluides hydrauliques

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· **Catégorie du procédé**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

· **Autres conditions d'utilisation**

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Pas nécessaire.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 15)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11



Date d'impression : 03.04.2025

Révision: 03.04.2025

Numéro de version 3.1 (remplace la version 3.0)

Nom du produit: SELECT SP-X SAE 5W/30

(suite de la page 14)

· Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.**· Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale**· Estimation de l'exposition**· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.· **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Annexe: Scénario d'exposition 3****· Désignation brève du scénario d'exposition**

Utilisation privée de lubrifiants et de graisses dans les véhicules ou les machines

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Catégorie du produit PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**· Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation· **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.**· Paramètres physiques****· Etat physique** Liquide· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.**· Autres conditions d'utilisation****· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Pas nécessaire.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques**· Protection du travailleur**· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Mesures de protection de l'environnement**· **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.· **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Mesures pour l'élimination**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.**· Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale**· Estimation de l'exposition**· **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.· **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR